

NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 19 février 2005

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATION DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément au Titre II, article 9, 8e de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, se tiendra le :

VENDREDI 8 AVRIL 2005 A 21H00
Salle SODBURY – Avenue de la Zibeline
Cesson la Forêt

Venez nombreux à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

Attention : le jour où votre Délégué de Rue vous présente pour émargement cette convocation. Si vous n'êtes pas sûr de venir, **remettez immédiatement le pouvoir ci-joint complété à votre Délégué de rue**. Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

Vous pouvez donner votre pouvoir à tout autre copropriétaire, hormis le Président.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint ou non.

Au cas où il ne le serait pas, **une seconde réunion se tiendra le : VENDREDI 22 AVRIL 2005, MEME HEURE, MEME LIEU.**

Ordre du jour :

2004

Approbation des rapports moraux
Bilan financier de l'année 2004
Quitus au comité sur la gestion 2004

2005

Approbation du budget 2005
Questions diverses

Annexes :

Rapports moraux
Rapport financier
Projet de résolutions
Liste des membres du Comité

Pouvoir

Pot de l'amitié

Le Président.
Georges Naline

RAPPORTS MORAUX

ESPACES VERTS M. MAURICE NAIL

Tout d'abord, habiter dans une résidence arborée implique certaines contraintes : ramasser les feuilles mortes en automne, celles de nos arbres, des arbres des voisins et des espaces verts.

Un problème similaire concerne les racines. Vous pouvez couper (seul moyen efficace écologique) celles qui envahissent votre jardin. En cas de gros problème, contacter les jardiniers.

L'entretien des espaces verts est à la charge des jardiniers : eux seuls peuvent tailler les arbustes dans les plates-bandes et faire des plantations dans les espaces communs. Si vous constatez des problèmes d'entretien, les signaler au comité.

L'année fut marquée par une maintenance assez lourde sur la grosse tondeuse. En effet il a fallu acheter une batterie et un pneu neuf. Pour les plantations, quelques sujets malades ont été remplacés dans la haie de la rue de Montigny et trois rosiers grimpants plantés le long de la clôture de la piscine, dans l'espoir de limiter les intrusions.

Cette année les sujets manquants dans les plates-bandes ont déjà commencé à être remplacés. En ce qui concerne les élagages, ceux qui n'ont pu être programmés en 2004, seront effectués à l'automne 2005 (disponibilité de l'élagueur). Pour tout élagage souhaité, faire une demande écrite au comité qui avisera suivant l'urgence et les disponibilités budgétaires.

ECLAIRAGE M. CHRISTIAN BARENNES

Le remplacement des 6 anciens lampadaires verts (en alliage d'aluminium) est prévu au coup par coup en fonction de nos possibilités financières. Certains sont sujet à des pannes répétées et présentent intérieurement de sérieux signes de corrosion et micro-fissurage de l'alliage : ils ont une trentaine d'années. La fonte de fer des nouveaux lampadaires noirs peut rouiller mais ne se délite jamais comme les alliages d'aluminium. Leur durée de vie avec un entretien normal est de plus de 60 ans. Cela paraît un bon investissement.

Suivant cette logique et suite à dégradations répétées nous avons remplacé le N°16 (situé au coin de la piscine et terrain de jeux) en avril 2004. Il est très regrettable que des imbéciles n'aient rien trouvé de mieux que de peindre entièrement en rose ce même lampadaire tout neuf dans la nuit du 22 octobre 2004. Coût de l'opération - peinture - changement de toute l'optique et de l'ampoule :240,00€. Ces vandalismes coûtent chers, d'autant plus que d'autres équipements de notre communauté en sont aussi victimes (voir pour exemple le réseau TV).

Pour information : une ampoule changée par nos jardiniers coûte 32,00€. Un déplacement "FORCLUM" pour petite réparation électrique coûte 50,00€.

Projet pour 2005 : changement du vieux lampadaire N°22 (le plus malade) si nos finances le permettent.

Comme l'année dernière, je rappelle (surtout pour les nouveaux propriétaires) que les lanternes murales sont déconnectées du réseau. Elles sont devenues leur propriété. Ils sont donc libres d'en faire ce que bon leur semble, les électrifier à leur service ou les supprimer.

PRESERVATION DU STYLE..... MME ANNE AMOUYAL

C'est une notion et un objectif qui semblent bien partagés par une grande majorité de copropriétaires, anciens et nouveaux, soucieux de contribuer à la valorisation de leur patrimoine en respectant l'harmonie de l'ensemble de la résidence, voulue par son concepteur initial.

L'architecte conseil, Monsieur DUTERTRE, installé par l'A.G. 2004 a été sollicité par plusieurs propriétaires pour des travaux de rénovation ou d'aménagement qui touchaient à la façade ou à la toiture, dans le respect du contrat passé avec l'association. Les autorisations ont été accordées dans tous les cas – conjointement avec celles du comité – accompagnées de conseils complémentaires en accord avec les règlements de la copropriété. Nous souhaitons développer son rôle de consultant en le chargeant de missions d'études spécifiques. Un budget prévisionnel sera nécessaire pour répondre aux besoins.

L'actualisation des statuts et des règlements annexes concernant l'architecture du village est très avancée (soumission après consultations à l'A.G. 2006). Dans la pratique, il est bon de se référer au fascicule

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82

"Conseils à l'usage des habitants de Nouveau Village" qui adapte déjà certains points obsolètes du règlement (matériaux utilisés en rénovation de façade, par exemple). Un jeu de "Fiches de style" est également disponible au secrétariat, utile aussi aux entreprises. Un nouveau dossier récapitulatif d'informations concernant les "permis pour travaux" et les "permis de construire" sera consultable au secrétariat dès le mois d'avril.

Votre adhésion est toujours nécessaire pour éviter des écarts au règlement qui posent problème :

- Les portes de garage qui doivent, en cas de remplacement, être réalisées "à l'identique" sous peine de défigurer gravement la façade,
- Les portes d'entrée : proportions surfaces vitrées et surfaces pleines à respecter,
- La couleur grise d'origine des persiennes et portes des maisons qui a malheureusement tendance à être remplacée par le vert.

N.B. : on peut répéter l'inquiétude que suscitent le mauvais entretien de certaines haies et l'exposition permanente des poubelles à l'extérieur... Un effort à faire ! Merci pour tous.

ESPACES LUDIQUES.....MME ESTELLE LE GUENEC

Les espaces de jeux recouvrent principalement trois secteurs : terrain de mini tennis/volley-ball – parc à jeux d'enfants - terrain de boules.

Les dépenses en entretien pour l'année 2004, d'un montant de 3084,50 euros, concernent surtout les jeux d'enfants où il faut régulièrement remplacer le sable, les écorces de pin et quelques petites pièces de bois. Un grand merci à Monsieur Barennes qui est très présent sur le terrain tout au long de l'année. Il y a aussi dans ce poste le matériel nécessaire à l'élévation du grillage de la clôture nord du terrain de mini tennis; **à ce sujet, nous remercions les copropriétaires qui ont participé à ces travaux**, nous permettant ainsi une économie de 1700 euros sur le devis initial de la société CPJ. On recherche encore 2 mâts de planche à voile pour prolonger le grillage. Il y a eu aussi cette année quelques frais pour l'organisation des J.O.(matériel, récompenses,...). Par ailleurs certains travaux réguliers ne sont pas facturés : nettoyage de l'intérieur de l'aire de jeux et de ses abords (jardiniers), nettoyage des tags sur les structures peintes (Estelle LG).

Les dépenses d'investissement pour 2004, d'un montant de 657,80 euros, concernent l'achat d'un jeu sur ressort.

Prévisions budget 2005 :

Pour le poste entretien : 650 euros, pour les remplacements annuels sur l'aire de jeux et les matériaux divers d'entretien pour la réfection du filet mini tennis, et les travaux sur le portillon de l'aire de jeux.

Pour le poste investissement : 1 200 euros, pour le remplacement de la maisonnette.

PISCINE.....MM LUC NEGRI ET ANTOINE ROZIER

Une saison piscine sans soucis majeurs pour cet été 2004. Comme d'habitude un début de saison entamée avec enthousiasme par nos gentils bénévoles, avec un curage et un nettoyage vigoureux et efficaces. **Un grand merci à eux.** Une partie de la plage, en très mauvais état, a été restaurée. Un coup de pinceau sur le local et le mur d'enceinte a été donné. Le grillage vandalisé a été réparé. Merci à qui de droit.

Nous avons accueilli cette année 2 nouveaux maîtres nageurs qui se sont parfaitement intégrés : Kévin Flouriot, enfant de la résidence, et Jérôme Tognotti venu de l'extérieur. Ils ont tous deux travaillé avec enthousiasme et rigueur.

Nous avons pu retrouver le fabricant du système de traitement d'eau, qui est venu nous faire une remise en service. Celui ci a bien fonctionné jusqu'à la mi-août. Il a fallu ensuite traiter manuellement, n'ayant pas reçu la notice d'utilisation, réclamée à maintes reprises. C'est chose faite, nous l'avons reçue mi-septembre. Une pièce maîtresse sera probablement à changer pour la nouvelle saison (350 €). Les analyses se sont révélées bonnes cette année encore.

En raison de mauvaises conditions météo, la fréquentation n'a pas été aussi importante que les années précédentes.

La loi sur la sécurité des piscines devenant de plus en plus draconienne (loi du 3 janvier 2003 – décret du 31 décembre 2003), nous nous sommes assurés que notre piscine était bien aux normes. Elle l'est. Par contre il ne sera plus possible de se baigner en dehors des heures de surveillance des maîtres nageurs.

Des réparations sont à envisager pour la nouvelle saison : chasse d'eau à changer – pommeau de douche – radiateur du local pompes – achat de matériel d'hivernage (flotteurs).

De nouvelles cartes de piscine seront à récupérer au secrétariat avant l'ouverture de la saison. Leur présentation au maître nageur sera obligatoire dès le premier jour d'ouverture.

NETTOYAGE PISCINE LE WEEK END DU 21/22 MAI, pour une ouverture le samedi 28 mai.

TELEVISION M. BERNARD TIBERGHEN

AMÉLIORATIONS RÉALISÉES : les installations TV de la piscine étaient surchauffées par le soleil en été. Un store de protection a été installé, qui a rempli ses fonctions et apporté un certain "confort" aux maîtres nageurs.

INTERVENTIONS SOCIÉTÉ PRESTANTENNES : le réseau a été révisé en totalité sans interruption de service. Le remplacement de certains câbles de raccordement entre bornes extérieures et entrées dans les maisons s'est avéré indispensable et a été effectué à la demande du responsable TV : 1 rue de Bréau, 1 rue de Favières, 2 rue de Montigny. La parabole de réception Canal+ / CanalSatellite, détériorée par la canicule et les froids qui ont suivis, a été remplacée dans le cadre du contrat de maintenance.

L'armoire de la rue de Champeaux, pour la première fois depuis 5 ans, n'a pas été cassée, Une autre, rue d'Aulnoy a pris la relève et a été littéralement sectionnée à sa base le samedi 22 janvier 2005. Pas de responsable, évidemment ! Elle ne tenait plus que par les câbles qui n'ont pas été abîmés. Elle a été remplacée dès le 24 janvier 2005 (663,59 € à la charge de l'Association). Des protections, identiques à celles effectuées rue de Champeaux, mises en place pour cette nouvelle armoire le seront pour toutes celles du réseau.

INTERVENTIONS RESPONSABLE TV : 35 visites à domicile ont permis de solutionner par nos propres moyens les problèmes rencontrés ou ont donné lieu à une demande d'intervention auprès de la Société Prestantennes.

PANNES : après les canicules 2003 et 2004, 10 chaînes ont été suspendues. Le remplacement du matériel n'a pas pu être effectué immédiatement : il n'était plus fabriqué. Après recherches, la Société Prestantenne a trouvé un matériel équivalent et 8 chaînes ont pu être rétablies. Les travaux ont été effectués dans le cadre du contrat de maintenance.

INCIDENTS : à cette date, rien de spécial sur la distribution des chaînes n'est à déplorer.

ÉVOLUTIONS :

Dans l'état actuel, les modifications imposées par Canal+ / CanalSatellite sont, pour le moment, achevées. La Société Prestantennes a procédé à la mise en place ou au renouvellement des transpondeurs qui répondent à la meilleure gestion des programmes et à la prise en compte de notre évolution TV. Notre installation se comporte très correctement malgré les vicissitudes qu'elle a subies cette saison (canicule, gel, pluies importantes, dégradations diverses).

Le budget télévision 2005 est revu à la hausse pour pallier les problèmes hors contrat d'entretien.

Pour l'avenir : Trop de nouvelles technologies sont en cours d'étude chez plusieurs sociétés (câble opérateurs, EDF, SNCF, etc. ...) pour qu'on puisse définir une stratégie sur le devenir de la TV en général et celle qui nous préoccupe en particulier.

La Télévision Numérique Terrestre (TvNT) est la seule concrète aujourd'hui. Elle est actuellement en essais depuis mi janvier et accessible uniquement aux professionnels. Un devis, pour son installation éventuelle, vous sera présenté à la prochaine A.G.

REMERCIEMENTS :

Je tiens, cette année encore à saluer ici l'amabilité, la serviabilité, la rapidité et l'efficacité de la Société Prestantennes et de ses intervenants. Sur les 15 interventions, beaucoup ont souvent été considérées comme étant de la maintenance et donc faites gracieusement alors que celles-ci étaient hors contrat.

RAPPORT FINANCIER M. JEAN-LOUIS DUVAL

Arrêté des comptes de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2004

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu un excédent de dépense de 12 736 euros. La réalisation présente un excédent de dépense de 1 789 euros.

Le budget 2005 qui vous est soumis montre une augmentation de l'appel de charge de 1,87% par rapport à l'an passé. Nous prévoyons de prélever 5 672 € sur nos réserves pour équilibrer ce budget. Les économies principales se situent aux postes "Divers gardiennage/avocat", "Espaces ludiques" et "Entretien lumière".

BUDGET 2004 / 2005 en Euros	2004			2005	
REVENUS	Budget	Réal.	12/02/2005	Budget	Var.
Sentiers (Emprunts/Comptant)		12 087.88		12 088	0%
Intérêt non soumis	800	913.84	14.2%	700	-23%
Trimestre	138 974	138 973.50	0.0%	141 576	1.9%
TOTAL REVENUS	139 774	151 975.22	8.7%	154 364	2%
DEPENSES					
22 Aménagements ext.	4 230	3 605.71	-14.8%	8 860	146%
23 Mat. Agricole	8 030	8 029.94	0.0%		
27 Mat. Bureau / Architecte	1 000	109.41		1 000	814%
Total 20 Investissements	13 260	11 745.06	-11.4%	9 860	-16%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	7 400	7 533.70	1.8%	7 700	2.2%
302 Charges Sociales	5 100	5 387.20	5.6%	5 500	2.1%
31 Entretien Réparation	500			500	
32 Fournitures	1 300	1 079.20	-17.0%	1 200	11%
331 Affranchissement	500	408.59	-18.3%	500	22%
332 Télécom	400	279.08	-30.2%	500	79%
35 Assurances	2 000	2 074.44	3.7%	2 100	1%
36 Divers Gardiennage / avocat	8 000	3 655.34	-54.3%	7 000	92%
Total 30 Dépenses Générales	25 200	20 417.55	-19.0%	25 000	22%
40 Piscine					
401 Salaires nets	8 350	8 486.27	1.6%	8 700	2.5%
402 Charges Sociales	5 450	5 276.29	-3.2%	5 560	5.4%
41 Entretien Réparation	1 300	1 783.86	37.2%	1 500	-15.9%
42 Fournitures	2 500	4 388.58	75.5%	2 500	-43%
43 Eau	3 000	4 484.90	49.5%	4 500	0%
44 Electricité	1 300	1 440.84	10.8%	1 500	4%
45 Pompes	600		-100.0%	600	
47 Télécom	200	196.20	-1.9%	200	2%
Total 40 Piscine	22 700	26 056.94	14.8%	25 060	-4%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	35 450	35 308.10	-0.4%	37 200	5.4%
502 Charges Sociales	31 300	30 318.83	-3.1%	32 845	8.3%
51 Entretien Réparation	600	1 225.35	104.2%	660	-46.1%
52 Fournitures	100	312.66	212.7%	350	12%
53 Eau	300	169.02	-43.7%	225	33%
54 Carburant	850	810.14	-4.7%	900	11%
55 Engrais Phyto	200		-100.0%	200	
561 Plantations	400	71.70	-82.1%	330	360%
562 Elagage	3 000	2 257.44	-24.8%	2 365	5%
563 Désouchage	300		-100.0%		
564 Abattage	900	218.87	-75.7%	450	106%
57 Enlèvement Ordures	1 200	346.21	-71.1%	1 200	247%
Total 50 Espaces Verts	74 600	71 038.32	-4.8%	76 725	8%
58 Espaces Ludiques	6 000	3 084.50	-48.6%	950	-69%
60 Télévision Lumière					
62 Lumière	3 500	416.95	-88.1%	500	20%
63 Télévision	4 100	6 192.43	51.0%	6 800	10%
Total 60 Télévision Lumière	7 600	6 609.38	-13.0%	7 300	10%
70 Local & Divers					
71 Entretien	1 200	1 082.81	-9.8%	1 200	11%
72 Matériel	400		-100.0%	400	
74 Electricité	1 200	1 412.19	17.7%	1 200	-15%
75 Divers					
76 Impôts	350	297.00	-15.1%	320	8%
Total 70 Local & Divers	3 150	2 792.00	-11.4%	3 120	12%
80 Rembt. emprunts					
Total 80 Rembt. emprunts		12 020.60		12 021	0%
TOTAL DEPENSES	152 510	153 764.35	0.8%	160 036	4%
SOLDE	-12 736	-1 789.13	-86.0%	-5 672	217%

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2004	31/12/2003		31/12/2004	31/12/2003
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	4 971.12	3 219.38	Réserves travaux futurs	36 345.56	22 350.98
Titres			Résultat de l'exercice	-1 789.13	13 994.58
Total compte titres	397.00	397.00	Total Réserves	34 556.43	36 345.56
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros					
Caisse	261.60	56.87	Copro. / emprunt sentier	2 967.79	2 967.79
Compte Courant	292.15	2 951.59			
Livret	31 602.35	32 688.51			
Total des Comptes	32 156.10	35 696.97			
TOTAL DE L'ACTIF	37 524.22	39 313.35	TOTAL DU PASSIF	37 524.22	39 313.35
REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2004	2003		2004	2003
Emprunts auprès de la banque			20 Investissements	11 745.06	4 221.88
			30 Dépenses Générales	20 417.55	23 450.32
			40 Piscine	26 056.94	14 476.69
			50 Espaces Verts	71 038.32	69 477.38
Revenus d'investissement	913.84	1 076.14	58 Espaces Ludiques	3 084.50	155.15
			60 Télévision Lumière	6 609.38	6 903.59
Paiement comptant sentier			70 Local & Divers	2 792.00	3 273.33
Trimestre	138 973.50	134 809.50	Sous total 1	141 743.75	121 958.34
Sentier	12 087.88	12 087.88	Sentier	12 020.60	12 020.60
<i>Écart conversion euros</i>			Sous total 2	12 020.60	12 020.60
Perte de l'exercice	1 789.13		Résultat de l'exercice		13 994.58
TOTAL REVENUS	153 764.35	147 973.52	TOTAL DÉPENSES	153 764.35	147 973.52
Année	2005	2004		Mensualité	Trimestre
1 Voix	40.80 €	40.05 €	1er trimestre 2005	3.40 €	10.20 €
6	244.80 €	240.30 €	2ème trimestre 2005	3.40 €	10.20 €
9	367.20 €	360.45 €	3ème trimestre 2005	3.40 €	10.20 €
11	448.80 €	440.55 €	4ème trimestre 2005	3.40 €	10.20 €
13	530.40 €	520.65 €	1er trimestre 2006	3.40 €	10.20 €
14	571.20 €	560.70 €			
15	612.00 €	600.75 €	Nombre de voix	3 470	
16	652.80 €	640.80 €	Taux de revalorisation	1.87%	
17	693.60 €	680.85 €	Budget 2004	141 576.00 €	

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2004

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'assemblée générale ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2004.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter l'excédent de dépense de mille sept cent quatre vingt neuf euros treize cents au compte de réserve pour travaux futurs. Après cette affectation le compte sera créditeur de trente quatre mille cinq cent cinquante six euros quarante trois cents.

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2005

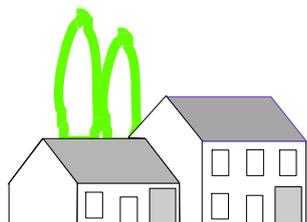
Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2005, l'assemblée générale ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 40,80 € pour une année et de confirmer l'appel de 3,40 € par mois et par voix au premier trimestre et d'appeler 3,40 € par mois et par voix pour les trois autres trimestres.

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2006

L'assemblée générale ordinaire fixe le premier acompte 2006 à 3.40 € par mois et par voix et confirme que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de 3 ans les mandats qui viennent à expiration de :
Georges NALINE – Jean-Louis DUVAL – Maurice NAIL – Michel LOISEAU



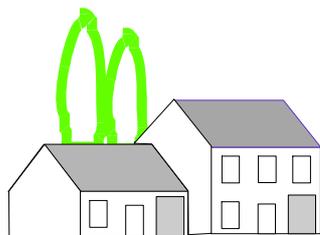
NOUVEAU VILLAGE

MEMBRES DU COMITE

Président	Monsieur Georges Naline	6 rue de Jossigny
Vice-Président	Monsieur Jean-Philippe Mazur	18 rue d'Esbly
Secrétaire	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermantes
Trésorier	Monsieur Jean-Louis Duval	15 rue de Dagny
Espaces Verts	Monsieur Maurice Nail	2 rue de Jossigny
Espaces Ludiques	Mme Estelle Le Guennec	13 rue de Champeaux
Piscine	Monsieur Luc Negri Monsieur Antoine Rozier	9 rue de Jossigny 18 rue d'Esbly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermantes
Juridique/Statuts	Monsieur Michel Loiseau	52 rue Montdauphin
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6 rue d'Esbly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5 rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Yvette Didion	

DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10 rue d'Aulnoy
Bréau	Monsieur Bily	7 rue de Bréau
Champeaux	Madame Saladin	15 rue de Champeaux
Dagny	Madame Mannechez	14 rue de Dagny
Esbly	Monsieur Barennes	6 rue d'Esbly
Favières	Monsieur Muzeau	10 rue de Favières
Guermantes	Madame Tiberghien	18 rue de Guermantes
Jossigny	Monsieur Puissant	14 rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1 rue de Lieusaint
Montdauphin du 37 au 56	Madame Loosveldt	13 rue de Quiers
Montdauphin du 13 au 36	Madame Charransol Lequitte	36 rue Montdauphin
Montigny	Madame Lentz	8 rue de Montigny
Nangis	A pourvoir	
Quiers	Monsieur Chaplet	3 rue de Quiers



NOUVEAU VILLAGE

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis, rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82

Assemblée Générale Ordinaire du 08 04 2005 à 21h00 salle Sodbury, 77240 – Cesson

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné, représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e).

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte»

Émargement :

POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) : pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 08 04 2005 à 21h00, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : pour prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à le __.__.2005

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1),, ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82